Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 034-213402118-20250206-0032025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération :
Date de la convocation : 31/01/2025

DELIBERATION N° 003-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Christophe MAUREL, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO et Laurent RUDELLE.

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO à Lucienne ANDRIEU
Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Cindy CIECIERSKI

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2025

Comme chaque année, avant le vote des budgets de la commune et de l' eau et de l' assainissement pour l'année 2025, il y a lieu de procéder à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l' article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l 'adoption desdits budgets, et avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les restes à réaliser et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption des budgets de l'exercice 2025, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces opérations budgétaires.

BUDGET COMMUNE

CHAPITRES/ARTICLES M14	CREDITS VOTES EN 2024	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2025
20 Immobilisations incorporelles	**43 000,00 €**	**10 750,00 €**
2031 Frais d'études	43 000,00 €	10 750,00 €
21 Immobilisations corporelles	**511 909,04 €**	**127 977,26 €**
212 Agencements et aménagements terrains	38 815,00 €	9 703,75 €
2135 Installations générales, agencements	10 667,04 €	2 666,76 €
2151 Réseaux de voirie	40 000,00 €	10 000,00 €
2152 Installation de voirie	338 873,00 €	84 718,25 €
21538 Autres réseaux	40 000,00 €	10 000,00 €
2157 Matériel et outillage technique	5 448,00 €	1 362,00 €
2158 Autres installat°, matériel outillage	2 000,00 €	500,00 €
2181 Inst. Générales, agencements	14 106,00 €	3 526,50 €
2183 Matériel de bureau et informatique	22 000,00 €	5 500,00 €
23 Immobilisations en cours	**710 000,00 €**	**177 500,00 €**
231 Immobilisations corporelles en cours	710 000,00 €	177 500,00 €
TOTAL	**1 264 909,04 €**	**316 227,26 €**

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 034-213402118-20250206-0032025-DE

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

CHAPITRES/ARTICLES M14	CREDITS VOTES EN 2024	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2025
20 Immobilisations incorporelles	**50 000,00 €**	**12 500,00 €**
203 Frais d'études	50 000,00 €	12 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	**100 000,00 €**	**25 000,00 €**
2156 Matériel spécifique d'exploitation	50 000,00 €	12 500,00 €
2158 Autres installations matériel, outil tech	50 000,00 €	12 500,00 €
23 Immobilisations en cours	**51 097,49 €**	**12 774,37 €**
2315 Installations, matériel, outillage tech	51 097,49 €	12 774,37 €
TOTAL	**201 097,49 €**	**50 274,37 €**

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans les sections d'investissement, jusqu'au quart du montant des crédits inscrits aux budgets 2024 de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 045-2024 du 8 décembre 2024.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire

MAIRIE de LE POUJOL sur ORB
34 (Hérault)

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification